

BAC PRO - Métiers du commerce et de la vente

Informations à destination de l'entreprise d'accueil pour l'établissement du contrat d'apprentissage

LE DIPLÔME

Diplôme de niveau 4

Code RNCP : **38399** – [voir sur France Compétences](#)

Code diplôme : **40031213**

Rythme : **2 jours en formation** (mardi, mercredi) / **3 jours en entreprise**

Durée de la formation : **1 350 heures** sur deux ans

Lieu de réalisation de la formation :

UFA Saint Louis – Saint Bruno

SIRET : 923 933 410 000 14

Lycée Professionnel

17 rue des Chartreux – 69001 LYON

Ligne directe : 06 58 56 17 34

Etablissement responsable :

CFA du Beaujolais ARFA

SIRET : 303 969 596 000 38

UAI : 0692360R

105 Rue Henri Depagneux – 69400 LIMAS

Ligne directe : 04 74 68 25 32

LES MODALITÉS FINANCIÈRES DE L'APPRENTISSAGE

Coût de la formation : **0 € reste à charge pour les entreprises.** Le coût de la formation est entièrement pris en charge par l'OPCO.

Rémunération de l'apprenti : La rémunération de l'apprenti est calculée **selon l'âge et l'année du cycle de formation**. Lorsque la durée du contrat est inférieure à celle du cycle de formation, elle correspond à celle qu'il aurait perçu s'il avait accompli une durée d'apprentissage égale à ce cycle de formation.

	16 à 17 ans	18 à 20 ans
En Première	39% du SMIC soit 710,98 €	51% du SMIC* soit 929,75 €
En Terminale	55% du SMIC* soit 1 002,67 €	67% du SMIC* soit 1 221,43 €

Aide financière de l'Etat : **5 000 € d'aide pour la première année d'exécution du contrat.**
Plus d'informations au verso.

Donc, grâce à cette aide financière de l'Etat, le recrutement d'un apprenti au cours de la première année vous revient à :

Environ **294,98 € par mois**
pour un jeune de 16 à 17 ans

Environ **513,75 € par mois***
pour un jeune de 18 à 20 ans

pour la première année de son contrat

* Depuis le 1^{er} mars 2025, le plafond d'exonération des cotisations sociales pour les apprentis est abaissé à 50% du SMIC (contre 79% auparavant). La part de rémunération supérieure à ce seuil est désormais soumise aux cotisations salariales classiques.

5 000 € d'aide à l'embauche pour un contrat d'apprentissage

En 2026, l'aide exceptionnelle aux entreprises est reconduite, pour la première année d'exécution du contrat, selon les montants suivants :

- 5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés
- 2 000 € pour les entreprises de plus de 250 salariés
- 6 000 € pour les apprentis en situation de handicap

La convention de formation mandate le CFA du Beaujolais pour effectuer les démarches auprès de votre OPCO. L'aide est versée automatiquement par l'Agence de services et de paiement (ASP) **tous les mois pendant la première année du contrat d'apprentissage**, avant le paiement du salaire de l'apprenti.



Scannez le QR Code pour obtenir plus d'informations sur les aides à l'apprentissage.

Les atouts de l'apprentissage

- Un jeune apprenti salarié dans votre entreprise qui se forme **mardi et mercredi dans notre établissement** et est disponible **3 jours pour votre structure** ;
- Un jeune dynamique qui aura acquis **des compétences et des connaissances** approfondies de l'organisation et du fonctionnement d'une unité commerciale ;
- Un coût moindre pour votre entreprise qui formera le jeune apprenti, grâce à **une aide financière de l'Etat**.

Les raisons de recruter un apprenti de l'UFA Saint Louis – Saint Bruno

- Le sérieux de notre UFA dans un lycée professionnel privé, membre d'un grand centre scolaire réputé, avec un taux de réussite au baccalauréat professionnel « Métiers du Commerce et de la Vente » proche des 100 % chaque année (**100 % en Vente et 100 % en Commerce pour la session 2023**) ;
- **Des formateurs compétents et passionnés**, issus des secteurs de la vente et du commerce et riches d'une grande expérience professionnelle ;
- **Des interlocuteurs qualifiés** qui vous accompagnent dès la mise en place du contrat d'apprentissage et tout au long de la formation du jeune.